



CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE

Angoulême, le

22 NOV. 2010

Madame, Monsieur,

En signant la pétition "pour la sécurité dans la traversée du village de Luchac", vous avez souhaité attirer l'attention des pouvoirs publics sur les problèmes de sécurité que les usagers et riverains de la route départementale n° 15 rencontrent au quotidien.

Les problèmes étant situés à l'intérieur de l'agglomération, les aménagements nécessaires à la sécurisation des lieux sont de compétence communale.

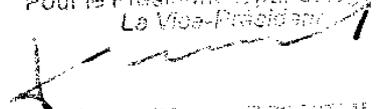
Aussi, ai-je suggéré à M^{me} le Maire de demander au cabinet retenu pour l'étude de l'entrée, côté Cognac, d'étendre son périmètre au secteur qui vous préoccupe.

Particulièrement attentif aux problèmes de sécurité routière, je veillerai à ce que des propositions d'aménagements routiers durables soient retenues et réalisées en partenariat avec le Département.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président



Jean-Pierre BENEUL

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'EDUCATION

DIRECTION DES ROUTES

Bureaux : 2 rue Saint Gelais à Angoulême - ☎ 05 45 90 75 51 - Télécopie 05 45 90 72 31

Correspondance à adresser : Hôtel du Département - 31 boulevard Emile Roux - 16917 ANGOULEME Cedex 9

☎ 05 45 90 75 16 - Télécopie 05 45 90 75 25 - Site Internet www.cg16.fr